

Rapport d'évaluation des demandes de capacités incrémentales entre le PEG Nord et le ZTPL

27-07-2017



Ce rapport est une évaluation conjointe des possibilités de projets de capacité incrémentale, mené par

GRTgaz SA

6 rue Raoul Nordling
92270 Bois Colombes
France
Tel.: +33 1 55 66 40 00

E-mail: acces-reseau-accueil@grtgaz.com

Fluxys Belgium NV

Kunstlaan 31
B-1040 Brussel
Belgium
Tel. : +32 2 282 77 77
Fax : +32 2 282 02 50

E-mail: marketing@fluxys.com



SOMMAIRE

A. Demandes indicatives non-engageantes	4
B. Evaluation des demandes	4
i. Liens avec le GRIPS, leTYNDP, le NDPs	4
ii. Quantité prévue, sens et échéances des demandes de capacité incrémentale	4
Des deux côtés de la frontière, suite aux enchères annuelles de mars 2017, disponibles sur Prisma, la capacité existante est suffisante en produit annuel de capacité annuel pour les années 2022 et les trois années suivantes.	4
C. Résultats pour le lancement ou non de projet/processus de développement de capacité incrémentale	5
D. Calendrier provisoire	5
E. Solutions provisoires pour les enchères de capacités existantes sur les points (IP) concernés	5
F. Frais	5
G. Coordonnées	5

A. Demandes indicatives non-engageantes

Conformément à l'Art. 26 du règlement (UE) 2017/459, les opérateurs de systèmes de transport qui effectuent ce rapport d'évaluation de la demande du marché ont donné aux utilisateurs du réseau la possibilité de présenter des indications de demande non contraignantes pour quantifier la demande potentielle de capacité supplémentaire. La période de soumission des deux côtés de la frontière entre PEG Nord et ZTPL était du 6 avril au 1er juin 2017 (COB).

Aucune indication de demande non engageante concernant cette frontière n'a été reçue par les transporteurs jusqu'à la date de publication du rapport.

B. Evaluation des demandes

i. Liens avec le GRIPS, leTYNDP, le NDPs

Conformément à la baisse de la production de gaz B provenant de Groningen, le TYNDP 2017 et le GRIP North West ont identifié des projets visant à convertir les consommateurs fianux de gaz à faible pouvoir calorifique (gaz B) en gaz à forte teneur calorifique (gaz H), en Belgique et en France.

Dans leur dernier plan décennal de développement et programme d'investissement indicatif décennal (TYNDP), Fluxys Belgium et GRTgaz ont détaillé un plan de conversion indicatif pour leurs marchés nationaux respectifs. Cependant, aucun besoin de capacité supplémentaire n'a été identifié pour le point d'interconnexion Blaregnies L / Taisnières B. A ce jour, aucune demande de marché n'a été reçue indiquant la nécessité de renforcer la capacité de transport du gaz H entre les pays voisins pour compenser la réduction des importations de gaz B.

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, il n'y a pas de demande de capacité supplémentaire identifiée résultant soit des indications du marché, soit d'autres sources.

ii. Quantité prévue, sens et échéances des demandes de capacité incrémentale

Des deux côtés de la frontière, suite aux enchères annuelles de mars 2017, disponibles sur Prisma, la capacité existante est suffisante en produit annuel de capacité annuel pour les années 2022 et les trois années suivantes.

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, il n'y a pas de demande de capacité supplémentaire identifiée résultant soit des indications du marché, soit d'autres sources.

C. Résultats pour le lancement ou non de projet/processus de développement de capacité incrémentale

Compte tenu des éléments mentionnés aux sections A et B de ce rapport, à ce stade, aucun motif n'est identifié pour envisager de lancer de projet de développement. Cela n'empêche pas les conclusions d'un exercice d'évaluation de la demande. Par conséquent, pour les systèmes d'entrée-sortie concernés dans ce rapport, aucun projet / processus de capacité incrémentale ni étude technique ne seront lancés suite à ce rapport d'évaluation de la demande sur le marché.

D. Calendrier provisoire

Pour l'instant, aucun projet incrémental ne sera lancé. Le prochain processus de consultation débutera au plus tard après l'enchère de capacité annuelle en 2019, à moins d'être déclenché plus tôt par des indications de demande non-engageante présentées d'ici-là.

E. Solutions provisoires pour les enchères de capacités existantes sur les points (IP) concernés

Dû au fait qu'aucun projet ne sera lancé suite à cette évaluation de la demande sur le marché, les solutions provisoires ne sont pas nécessaires pour l'instant.

F. Frais

Pour ce rapport d'évaluation de capacité incrémentale, ni GRTgaz ni Fluxys Belgium n'ont de frais pour l'évaluation et le traitement des demandes indicatives non-engageantes.

G. Coordonnées

GRTgaz SA
6 rue Raoul Nordling
92270 Bois Colombes
France
Tel.: +33 1 55 66 40 00

E-mail: acces-reseau-accueil@grtgaz.com

Huberte Bettonville
Director Commercial Regulated

Fluxys Belgium NV
Kunstlaan 31
B-1040 Brussel
Belgium
Tel. : +32 2 282 77 77
Fax : +32 2 282 02 50

E-mail: marketing@fluxys.com